

Document d'informations clés

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Les mots ou groupes de mots commençant par une lettre capitale auront le sens qui leur a été attribué dans le Règlement.

Produit

Nom du fonds	Arkéa Capital 3 (le « Fonds »)
Code ISIN	Part A2 : FR001400UOU6
Nom de la société de gestion	Arkéa Capital (la « Société de Gestion »)
Contacts	E-mail : arkeacapital@arkea.com Téléphone : 01 56 69 76 42 Site internet : www.arkea-capital.com
Agrément	L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle d'Arkéa Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Arkéa Capital est agréée en France sous le numéro GP-98048 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés	Première publication : 7 mars 2025 Dernière mise à jour : 14 janvier 2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Professionnel de Capital Investissement (« **FPCI** ») régi par les articles L. 214-159 et suivants du Code monétaire et financier.

Durée : Dix (10) ans, soit jusqu'au 9 juillet 2035, prorogeable sur décision de la Société de Gestion pour deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune suivant la constitution du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 9 juillet 2037.

La phase d'investissement durera pendant les cinq (5) premiers exercices du Fonds. La phase de désinvestissement pourra commencer en principe à compter de l'ouverture du 6ème exercice (soit le 1^{er} janvier 2029). En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 9 juillet 2037.

Objectifs : L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille de participations composé principalement de titres émis par des entreprises non cotées et majoritairement de taille intermédiaire. Le Fonds investira principalement dans des entreprises dont le siège social est situé en France. Le Fonds pourra également investir dans des entreprises ayant leur siège social dans d'autres Etats situés dans l'Espace Économique Européen. Le Fonds a principalement vocation à investir en fonds propres et quasi-fonds propres afin d'acquérir des participations minoritaires à fort potentiel de développement et/ou de valorisation à court et moyen termes, dans le cadre d'opérations de capital-développement, de capital-transmission ou encore de réorganisation du capital, à tous les stades du développement des Sociétés du Portefeuille. Le Fonds aura une approche multisectorielle et aucun secteur d'activité ne sera privilégié.

Le Fonds sera investi à hauteur d'au moins cinquante pourcent (50%) de son actif dans des Entreprises Cibles éligibles à la fois (i) au quota juridique prévu à l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier et (ii) au quota fiscal défini à l'article 163 quinque B du Code général des impôts. La Société de Gestion sélectionnera principalement des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre trois (3) et trois cent (300) millions d'euros. Le Fonds n'investira pas lors de l'entrée en portefeuille, hors Investissement Complémentaire, plus de quinze pourcent (15%) de l'Engagement Global. Étant précisé que le montant d'investissement du Fonds ne pourra jamais être inférieur à un (1) million d'euros. Le Fonds cherchera à réaliser des investissements seul ou en co-investissement, d'un montant initial généralement compris entre un (1) et quinze (15) millions d'euros.

Période de Blocage des Rachats : Les porteurs de parts du Fonds ne pourront pas demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant la durée de vie du Fonds. Jusqu'à son entrée en période de pré-liquidation ou sa dissolution, le Fonds pourra réinvestir tout ou partie des produits de cession qu'il aura encaissés à la suite d'un désinvestissement.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank (692 024 722, R.C.S. NANTERRE).

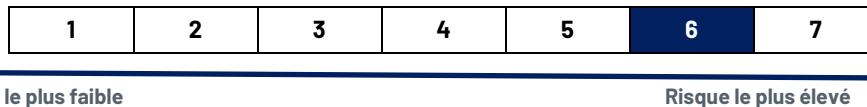
Investisseurs de détail visés : Personnes physiques ou personnes morales répondant aux caractéristiques d'un Investisseur Averti, en application de l'article 423-49 I. du Règlement général de l'Autorité de marché financier.

Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le Règlement qui vous sera remis avant la souscription.

Le DIC, le Règlement, la note fiscale, la plaquette commerciale sont disponibles en Français sur simple demande. Pour obtenir la valeur liquidative, le rapport annuel ou toute autre information sur le Fonds, vous pouvez nous contacter par téléphone au 01 56 69 76 42 ou par e-mail : arkeacapital@arkea.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant dix (10) années (prorogeable pour deux (2) périodes successives d'un (1) an) jusqu'à sa liquidation, étant précisé que vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance et/ou pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous demandez à sortir avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Ce fonds présente par ailleurs d'autres risques, tels que le risque de crédit, le risque lié aux actions de préférence ou le risque de concentration géographique. Nous vous invitons à consulter le Règlement pour plus d'informations sur les risques matériellement pertinents pour le Fonds mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures calculées à partir des données disponibles dans les études sur les performances nettes des acteurs français du capital-investissement de France Invest. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement. L'évolution future du prix de cession des actifs détenus est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

		<u>Période de détention recommandée : 10 ans</u>
		Exemple sur la base d'un investissement de 500.000 €
Scénarios		Si vous sortez après 10 ans (période de détention, hors prorogations)
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<i>na</i>
	Rendement annuel moyen	<i>na</i>
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	78.036 €
	Rendement annuel moyen	-27,6 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	776.727 €
	Rendement annuel moyen	8,5 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1.279.790 €
	Rendement annuel moyen	19 %

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « Que va me coûter l'investissement ? » ci-dessous, à l'exclusion de tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur et de votre situation fiscale qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Par ailleurs, si vous souhaitez sortir de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée (situations exceptionnelles prévues au Règlement), aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si Arkéa Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la Société de Gestion qui gère les actifs du Fonds serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs du Fonds sont en effet assurées par le Dépositaire du Fonds mentionné à la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 500.000 € sont investis

		Exemple sur la base d'un investissement de 500.000 €
Scénarios		Sortie à 10 ans*
Coûts totaux		155.750 €
Incidence des coûts annuels**		3,12 %

*Période de détention recommandée

**Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,65 % avant déduction et de 8,5 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels (prélevés à l'entrée ou à la sortie)		Si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée*	Ce montant comprend également les frais de constitution.	2.400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ces coûts comprennent la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Commissaire aux Comptes, du Délégué Administratif et Comptable et tout autre frais payés par le Fonds.	10.647 €
Coûts de transaction	0,5 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	4.073 €
Coûts accessoires (prélevés sous certaines conditions)		
Commissions liées aux résultats	Commission de surperformance.	0 €
Commissions d'intéressement	Un paiement de 20 % du rendement final aura lieu après la sortie de l'investissement, à condition que la performance nette des montants investis soit supérieure à 7,5 %.	6.153 €

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 22 du Règlement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Dix(10)ans, prorogeable deux fois un(1)an, sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 9 juillet 2037. Vous devez donc être prêt à conserver ce produit pendant une durée minimale de dix(10)ans. Pendant cette durée, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat de vos parts. En outre, le transfert des parts du Fonds sera soumis à l'accord préalable et discrétionnaire de la Société de Gestion, ainsi qu'à toute autre restriction prévue par le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations concernant le produit sont à adresser directement à la Société de Gestion par e-mail à l'adresse suivante : arkeacapital@arkea.com, par téléphone au numéro suivant : 01 56 69 76 42 ou par courrier postal au 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON.

Autres informations pertinentes

En cas de désaccord avec la réponse apportée à votre réclamation, veuillez noter qu'il est possible de saisir le médiateur de l'Autorité des marchés financiers aux coordonnées suivantes : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site www.amf-france.org

Classification SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 8 » au sens dudit Règlement SFDR. Ce produit promeut en effet des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Pour obtenir le DIC, règlement, la valeur liquidative, le rapport annuel ou toute autre information sur le Fonds, vous pouvez nous contacter par téléphone au +33(0)2 98 00 32 96 ou par e-mail : arkeacapital@arkea.com.